

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3H FINANCE (SARL)

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	biens	{	215		214	
			services *		217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	2 668
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)					244	
	Rémunérations du personnel*						250	6 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	9 168
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-9 168	
Produits financiers (III) 280 478 472						294	488 000	
Charges financières (V)						290		
Produits exceptionnels (IV)						300		
Charges exceptionnelles (VI) {						306		
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						310	-18 697	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						312	18 697	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322	10 000	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	8 697	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * 76 364 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2						370	8 697	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3H FINANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 120 400 euros

Siège social : 300, Route de Saint-Omer - 59380 BISSEZEELE

520.410.309 RCS DUNKERQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 18 696,50 euros de la manière suivante :

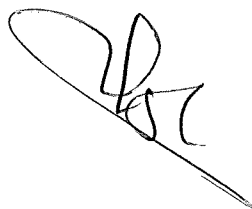
- Au compte report à nouveau - 18 696,50 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 1 027 480,14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -18 696,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations financières**Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		3H FINANCE (SARL)		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		300 ROUTE DE SAINT OMER		59380 BISSEZEELE			
SIRET		5 2 0 4 1 0 3 0 9 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 0 0 9 2 0 2 2			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACIIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010	012		
		{	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles*			028	030		
	Immobilisations financières* (1)			040	042	488 000	910 000
	Total I (5)			044	048	488 000	910 000
ACIIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070		
			Autres* (3)	072	074	14 872	14 872
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	102 608	102 608
	Charges constatées d'avance*			092	094		
	Total II			096	098	117 480	117 480
	Total général (I + II)			110	112	488 000	1 027 480
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 120 400	
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		10 063	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132		
	Report à nouveau			134		-84 862	
	Résultat de l'exercice			136		-18 697	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		1 026 905	
Provisions pour risques et charges						Total II	
						154	
DETTES	(4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
		Fournisseurs et comptes rattachés*		166		569	
		Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	7	)	172
	Produits constatés d'avance			174			
Total III						176	
						576	
Total général (I + II + III)						180	
						1 027 480	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.